PARIS

Légende

- Zones piétonnes permanentes
- Zones Paris Respire*
- Zones estivales*
- Zones Paris Respire mensuelles
  Tous les 1ers dimanche du mois

* Les jours et horaires des dispositifs varient selon les spécificités des zones

PARIS RESPIRE

N
O E
S

Échelle
0 1000 2000

© Mairie de Paris - Direction de la Voirie et des Déplacements